

Mise en place d'une capacité de réaction rapide de l'UE

2010/2096(INI) - 23/03/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mettre en place une capacité de réaction rapide de l'UE.

ACTE PROPOSÉ : proposition de **recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil**.

CONTENU : la proposition de recommandation, déposée au nom du groupe ALDE conformément à l'article 121, paragraphe 1, du règlement du Parlement, souligne la responsabilité de l'UE au niveau mondial en matière d'aide humanitaire, ainsi que la nécessité de mieux coordonner et mettre en commun l'assistance humanitaire existante, et ce dans les 24 heures suivant une catastrophe.

Le projet de recommandation rappelle le fait qu'à la suite du récent tremblement de terre en Haïti, la Commission est, pour la première fois, parvenue à déployer deux modules qui y ont été mis à disposition au titre d'une action préparatoire concernant une capacité de réaction rapide de l'UE, élaborée avec le soutien du Parlement.

En conséquence, il est proposé que le Parlement européen adresse au Conseil la recommandation suivante:

- demander à la Commission de **présenter au Parlement des propositions** visant à établir, dans les meilleurs délais, une force de protection civile de l'Union européenne fondée sur le mécanisme européen de protection civile et à permettre à l'Union de réunir les ressources nécessaires pour fournir une première aide humanitaire d'urgence dans les 24 heures suivant une catastrophe;
- veiller à ce qu'un dispositif européen d'intervention rapide: i) revête un caractère civil et/ou humanitaire ; ii) puisse être mobilisé à tout moment et dans les plus brefs délais ; iii) agisse sous la bannière de l'Union européenne ; iii) respecte le droit humanitaire international ; iv) soit ouvert aux coopérations avec d'autres acteurs humanitaires ; v) soit disposé à coopérer avec le système des Nations unies ; vi) soit ouvert aux contributions de pays tiers ; vii) respecte le caractère volontaire de la participation des États membres; viii) soit soucieux de la mise à niveau permanente des capacités tant humaines que matérielles mobilisables à tout moment.
- inviter la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la commissaire chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réponse aux crises à jouer un rôle moteur dans la coordination de la réponse de l'Union européenne aux situations de crise.